

## **Excellence Sécurité**

## Politique générale SNCF en matière de Sécurité

Au long de son histoire, la SNCF a vécu plusieurs accidents graves. A chaque fois ceux-ci l'ont conduite à se remettre profondément en question. Pour autant, en s'appuyant sur sa culture, son expérience et ses savoir-faire, elle obtient depuis de nombreuses années de bons résultats globaux en matière de sécurité. Ces résultats permettent à notre pays d'être parmi les mieux classés au plan européen sur ce registre. Nous pouvons en tirer une certaine fierté, car c'est le fruit d'un travail collectif.

Mais nous savons que rien n'est jamais acquis dans ce domaine. Nos clients et plus généralement le grand public, comptent sur nous pour continuer à progresser et pour assurer le plus haut niveau de sécurité dans l'exercice de nos missions : l'excellence sécurité.

Notre succès à long terme dépend donc en premier de notre capacité à améliorer sans cesse la qualité de nos services tout en protégeant, nos clients, notre personnel et l'environnement.

En conséquence, nous, Président et Président délégué du Directoire, avons décidé de mettre en œuvre une politique générale de Sécurité de l'Entreprise qui vise à atteindre le niveau d'excellence sécurité et à être une référence internationale reconnue. Nous nous engageons.

Cette politique s'applique aux activités ferroviaires exercées en France par nos Etablissements Publics et par les sociétés détenues par SNCF. Elle traite de la sécurité de l'exploitation, de la santé de nos personnels et du grand public, de même que de la protection de l'environnement. Elle définit le cadre des actions que nous promouvons et mettons en œuvre tant à l'égard des salariés que de nos clients et partenaires externes.

La sécurité est la première de nos valeurs et, aussi, la première performance attendue de nos activités industrielles et de service.

Dans les services que nous offrons ainsi que dans nos activités industrielles, la sécurité des clients, des cheminots, et du public ainsi que la protection de l'environnement passe avant tout. Et donc avant toutes les priorités. Les installations, le matériel roulant et les opérations doivent être conçus, organisés et maintenus de manière à ce que des barrières robustes soient en place pour empêcher les accidents. Cela doit se traduire par l'intégration systématique des aspects de sécurité et de santé au travail dans la conception et la maintenance des installations et du matériel, dans la conception et la production de nos activités de service et dans nos organisations.

## La gouvernance concernant la politique générale de sécurité de SNCF est structurée.

La Politique Sécurité de SNCF est connue et sera déclinée dans les 3 EPIC. Les systèmes de gestion et de prévention des risques relatifs à la sécurité et à la santé au travail sont mesurés et évalués régulièrement. Nos Systèmes de Gestion de la Sécurité, approuvés par l'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF), intègrent notre politique et décrivent ses processus.

L'encadrement exerce la responsabilité de la bonne mise en œuvre, de la communication qui lui est associée, et de la conformité de nos actes à cette politique ainsi que des standards et processus indispensables à nos activités. Les Instances Représentatives du Personnel sont associées autant que nécessaire à ce travail. SNCF prend en compte les progrès des sciences humaines et techniques, et entretient des relations avec ses homologues internationaux pour partager les expériences et les méthodes en matière de santé, sécurité et protection de l'environnement et en tirer le meilleur profit.

L'entreprise adopte une attitude constructive de transparence et de dialogue vis-à-vis des tiers sur sa politique et sur ses résultats.

Dans ce cadre, notre ambition et nos engagements en matière de politique de sécurité de SNCF sont les suivants :

- 1) **Développons un comportement** « **Proactif** » qui vise à ce que chaque agent contribue efficacement au système d'amélioration continue en rapportant à son encadrement tous les incidents et éléments précurseurs dont il a connaissance. La parole est de droit. Ce comportement est valorisé par l'encadrement qui doit en tirer les enseignements utiles. En cohérence avec la démarche excellence opérationnelle, nous voulons apprendre des éventuels écarts et des possibles erreurs et nous assurer qu'ils ne se reproduisent pas ou qu'ils n'aient pas de conséquences dangereuses. Nous procédons à la recherche et l'analyse systématique des causes fondamentales des incidents et nous anticipons à travers l'analyse des événements précurseurs.
- 2) Installons un système d'analyse par les « Risques » dans chaque entité (activité ou métier), en vue de prioriser les actions et concentrer les énergies. Renonçons à l'uniformité : poussons l'analyse, anticipons les événements redoutés, choisissons nos champs de progrès prioritaires. Chaque entité met en œuvre un système d'amélioration continue, basé sur des indicateurs adaptés, des contrôles, des audits et des retours d'expérience renouvelés. Tout projet de développement, toute évolution touchant à la sécurité, tout lancement de produit ou de service fait l'objet d'une évaluation des risques en intégrant toutes les connaissances scientifiques et techniques et en utilisant les meilleures technologies possibles.
- 3) Maitrisons les « Interfaces » entre les entités et jusqu'aux établissements. Chaque agent connaît son domaine de responsabilité et sa place dans la chaine de la sécurité. Nous organisons les coopérations utiles tout au long de cette chaine de sécurité et nous travaillons à l'efficacité-système. Nos partenaires et nos sous-traitants intègrent les standards et les règles leur permettant de répondre aux exigences de la politique de sécurité SNCF.
- 4) « Simplifions » autant que nécessaire les procédures et la documentation que nous mettons à disposition de chaque agent. Chaque agent applique systématiquement les procédures liées à la sécurité de sa production. En partager le sens est essentiel. Faciliter leur mise en œuvre en les adaptant au terrain est primordial : les zones denses en sont un exemple majeur. Ces procédures sont revues en tant que de besoin pour garantir leur efficacité. Partout où elle exerce ses activités, la SNCF s'engage à respecter la réglementation qui lui est opposable, à mettre en œuvre les recommandations professionnelles et les meilleures pratiques industrielles, en particulier l'approche facteurs humains et organisationnels.
- 5) Créons les conditions « Managériales » pour que chaque agent s'implique personnellement dans ses actions et ses décisions, et au niveau de responsabilité qui est le sien, pour réduire au maximum le risque (occurrence et gravité) d'un accident. Pour exercer son métier, nous apportons à chaque agent des processus sûrs, des compétences adaptées, un niveau de formation adéquat et une structure de management solidaire. Nous mettons en place des systèmes et du personnel qualifié et entraîné pour répondre aux situations d'urgence dans toutes nos activités et garantir la continuité de nos services en sécurité.
- 6) Dotons-nous des outils et des « Equipements » à la pointe du digital et de l'innovation pour apporter à chaque agent un environnement de travail et des moyens technologiques et sécurisés. Cela concerne à la fois les équipements industriels et les outils d'analyse permettant un management de la sécurité efficace, en les orientant résolument vers l'aide aux managers et l'amélioration continue. Cela concerne aussi notre action de protection de l'environnement.

Nous nous engageons à respecter ces principes. Nous demandons à chacun d'y adhérer. Nous allons les mettre résolument en application avec les managers.

Guillaume PEPY

Président du directoire SNCF

Président de SNCF Mobilités

Jacques RAPOPORT

Président délégué du directoire de SNCF

Président de SNCF Réseau